

SAINT-HONORE BOND ALLOCATION USD

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINTE

Code ISIN	:	FR0010451443
Dénomination	:	SAINT-HONORE BOND ALLOCATION USD
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
OPCVM nourricier	:	du Fonds maître SAINT-HONORE BOND ALLOCATION (parts de catégorie « C »)
Société de gestion	:	EdRIM GESTION
Délégataire de la gestion comptable	:	CACEIS FASTNET
Délégataire de la gestion administrative	:	EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
Dépositaire	:	LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Commissaire aux comptes	:	KPMG AUDIT
Commercialisateur	:	EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification**

Obligations et autres titres de créances libellés en euros.

➤ **OPCVM nourricier :**

Le FCP est investi en totalité dans un seul OPCVM, le FCP SAINT-HONORE BOND ALLOCATION (parts de catégorie « C ») et à titre accessoire en liquidités.

➤ **Objectif de gestion**

A travers l'investissement dans le FCP maître, SAINT-HONORE BOND ALLOCATION, et la couverture du risque de change, l'objectif de gestion vise à offrir une performance annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence constitué à 50 % de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return USD et à 50% de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Treasury Total Return USD sur la durée de placement recommandée.

Le FCP est investi en totalité et en permanence en parts C du FCP SAINT-HONORE BOND ALLOCATION.

La performance du FCP sera différente de celle de son Fonds maître du fait des opérations de couverture du risque de change et de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du Fonds maître SAINT-HONORE BOND ALLOCATION :

Le fonds vise à offrir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice composite constitué à 50 % de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return et à 50% de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Treasury Total Return sur la durée de placement recommandée.

➤ **Indicateur de référence**

L'indice Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return USD est calculé et publié par la banque Barclays. Il est exprimé en Dollars US et est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euros, émis par des émetteurs privés, ainsi que des sociétés foncières, notés au minimum BBB- (notation Standard and Poor's ou équivalent) et ayant une maturité résiduelle supérieure à 1 an.

L'indice Barclays Capital Euro Aggregate Treasury Total Return USD est calculé et publié par la banque Barclays. Il est exprimé en Dollars US et est composé d'émissions d'Etats ou d'agences gouvernementales de la zone euro, libellés en euros et ayant une maturité résiduelle supérieure à 1 an.

La gestion du FCP n'étant pas indiciaire, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Le calcul de la performance de ces deux indicateurs inclut les coupons.

➤ **Stratégie d'investissement**

Le Fonds est un OPCVM nourricier du Fonds SAINT-HONORE BOND ALLOCATION. L'actif du Fonds sera investi en totalité et en permanence en parts C du Fonds SAINT-HONORE BOND ALLOCATION, et à titre accessoire en liquidités.

Le FCP nourricier, dont la devise de comptabilité est l'USD, sera couvert contre le risque de change lié à l'investissement dans le FCP maître SAINT-HONORE BOND ALLOCATION, dont la devise de comptabilité est l'euro, au moyen de contrats à terme et de swaps de change.

Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel.

Rappel de la stratégie d'investissement du maître SAINT-HONORE BOND ALLOCATION :

Description des stratégies utilisées :

La stratégie de gestion consiste à construire un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion taux et crédit d'EdRIM GESTION sur l'ensemble des marchés obligataires.

Ainsi le portefeuille pourra détenir des pondérations variables des six principales classes d'actifs suivantes :

- Emprunts d'Etat de la zone euro
- Marche du crédit Investment grade
- Marché du crédit High yield
- Marché de la dette des pays émergents
- Marché des obligations convertibles
- Actifs monétaires

Stratégies de crédit :

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, la stratégie crédit combinera une approche sectorielle (Top down) et une analyse crédit (Bottom up) destinée à sélectionner les émetteurs les plus attractifs, privés ou publics.

L'approche Top Down repose sur une analyse macroéconomique des différents secteurs ou pays explorés dans le cadre de l'allocation du portefeuille. Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.

Aucune contrainte de répartition sectorielle ou géographique ne sera imposée.

Le processus Bottom up vise à identifier, au sein d'un même secteur, les émetteurs privés ou publics présentant une valeur relative supérieure aux autres grâce à une analyse fondamentale de chaque société. Cette démarche aboutit au choix des véhicules d'investissement à privilégier (titres vifs, Crédit Default Swaps...) pour s'exposer aux signatures sélectionnées.

Le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à protéger le FCP contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'émetteurs à travers l'utilisation d'instruments de type CDS, iTraxx ou CDX.

Il pourra également mettre en place des stratégies visant à couvrir de manière systématique le risque de change et/ou à gérer le risque de taux par l'utilisation de contrats financiers et notamment futures, options, contrats à terme ou swap.

Stratégies de taux :

Pour déterminer la stratégie de taux, le gérant se fonde sur une analyse macroéconomique de l'environnement lui permettant de déterminer des scénarios sur l'évolution des marchés.

La stratégie de gestion repose sur une sélection des émissions opérée selon une allocation géographique, en tirant profit des écarts de rendement entre les différentes émissions étatiques, et une stratégie de courbe.

La sensibilité globale du portefeuille sera gérée de manière active au sein d'une fourchette comprise entre -2 et +8.

▪ *Actifs en portefeuille*

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% en titres de créances privés ou publics.

Le fonds pourra investir de 0 à 50% de son actif dans des émissions de pays émergents ou de sociétés présentant une notation inférieure à BBB- (notation Standard and Poor's ou équivalent).

Le solde du portefeuille sera investi dans des titres présentant une notation long terme minimum de BBB- ou une notation court terme de A3 (notation Standard and Poor's ou équivalent).

Il sera investi dans des titres de créances de toute nature, et notamment des obligations à taux fixe, variable ou révisable. Le fonds pourra être investi en obligations foncières (et obligations équivalentes émises sur le fondement d'un droit étranger).

Dans le cadre de sa stratégie, le gérant peut avoir recours à des investissements en OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

Dans un but de protection de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans les limites fixées en terme de VaR absolue selon la méthode probabiliste, le Fonds pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...), dont des dérivés de crédit (de type credit default swap ou total return swap) ainsi qu'à des titres intégrant des instruments dérivés ; tels que les warrants et les obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des risques de taux ou de crédit, des indices, des secteurs d'activité, des zones géographiques.

Le FCP couvrira le risque de change induit par un placement en devises autres que la devise de référence de l'OPCVM. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel.

▪ *Exposition au marché actions*

Le fonds pourra être exposé au marché actions au travers d'achats d'obligations convertibles, dans la limite de 10% de l'actif net.

- **Devises**
Le fonds pourra détenir de 0 à 25 % de titres émis en devises étrangères, le risque de change étant couvert. Le FCP couvrira le risque de change induit par un placement en devises autres que la devise de référence de l'OPCVM. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel.

Pour davantage de détails sur les actifs utilisés par l'OPCVM, veuillez vous reporter à la note détaillée de l'OPCVM.

➤ **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique et à son horizon d'investissement.

Le FCP nourricier est exposé aux mêmes facteurs de risques que le FCP maître SAINT-HONORE BOND ALLOCATION, à l'exception du risque de change qui sera couvert au moyen de contrats à terme et de swaps de change.

Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel.

Rappel du profil de risque du maître SAINT-HONORE BOND ALLOCATION :

Les principaux risques liés à la classification de l'OPCVM sont :

Risque de crédit :

En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP pourra baisser.

Le Fonds peut investir de 0 % à 50 % de son actif net dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie spéculative (<BBB-) par l'agence de notation Standard and Poor's ou équivalent.

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

Le risque de crédit est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux :

Une hausse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie ; de même, en cas de sensibilité négative du portefeuille, une baisse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie.

La sensibilité aux taux d'intérêt du FCP peut fluctuer entre -2 et +8.

Le risque de taux peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme :

Le fonds pouvant investir sur des produits dérivés, la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière plus importante que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

L'engagement maximum résultant de ces opérations respecte les limites fixées en termes de VaR absolue selon la méthode probabiliste, plafonnée par la réglementation à 5% de l'actif net, avec un seuil de 95% sur 7 jours calendaires.

Risque de contrepartie:

Le risque de contrepartie résulte du recours par le FCP à des contrats financiers qui sont négociés de gré à gré, et/ou à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une des contreparties.

Le risque de contrepartie est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :

Ce risque est lié aux conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds est exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales et être affectés par divers types de perturbations, comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique ou un manque de liquidité temporaire sur ces valeurs.

La fluctuation de ces titres peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du fonds.

Risque accessoire : Risque lié aux produits hybrides (obligations convertibles).

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le Fonds figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection**

Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs.

Ce Fonds s'adresse à tous souscripteurs et plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements en USD par le biais d'une gestion active sur l'ensemble des marchés obligataires.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE
--

➤ **Frais et commissions**

- Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	3 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM		Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM		Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux et barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0.05% TTC* maximum
Commission de surperformance	--	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	--	Néant

*TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la T.V.A.

Rappel des Frais et commissions des parts C de l'OPCVM Maître SAINT-HONORE BOND ALLOCATION :

- Commissions de souscription et de rachat :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème	
		Parts C, D et E	Parts I et P
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	3 % maximum	Néant
Commission de souscription acquise au FCP		Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au FCP		Néant	Néant

Les commissions de souscriptions de l'OPCVM maître non acquise au FCP ne seront pas appliquées à l'OPCVM nourricier.

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème		
		Parts C et D	Parts I et P	Parts E
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	1,00 % TTC* maximum	0,40% TTC* maximum	1,20% TTC* maximum
Commission de surperformance	Actif net du FCP	15 % de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence composé à 50% de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return et à 50% de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Treasury Total Return.		Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Sur le montant de la transaction	Néant		

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la T.V.A.

➤ **Régime fiscal**

- Fiscalité de l'OPCVM : Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM

- Eligibilité (P.E.A., D.S.K., etc.) : néant

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat de parts ou de millièmes de parts sont centralisées tous les jours avant 9 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE. Elles seront exécutées, en part ou en millième de part, sur la base de la valeur liquidative datée du même jour et calculée le jour suivant.
- Valeur liquidative d'origine :
150 USD.
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

➤ **Date de clôture de l'exercice**

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

➤ **Affectation des revenus**

Capitalisation.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Quotidienne.

Les jours fériés et les jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.), la valeur liquidative sera calculée le jour ouvré suivant.

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative**

EdRIM GESTION

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

site internet : www.edrim.fr

e-mail : edrim_information@lcf.fr

➤ **Devise de libellé des parts**

Dollar US.

➤ **Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 23 mars 2007. Il a été constitué le 23 avril 2007.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

EdRIM SOLUTIONS

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcfr.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Date de publication du prospectus : 14 avril 2011

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

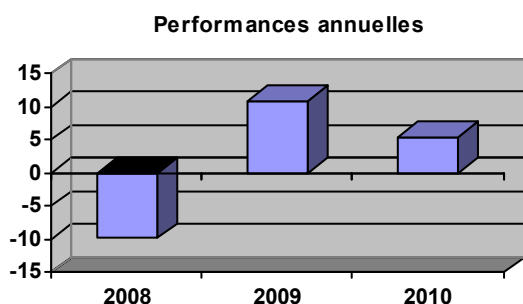
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Les porteurs de parts de ce FCP bénéficient d'une information et d'un traitement équivalent à ceux qu'ils auraient s'ils détenaient des parts du FCP SAINT-HONORE BOND ALLOCATION.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

**PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'USD**



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	5,48 %	1,77 %	-
50 % de Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return USD + 50% de Barclays Capital Euro Aggregate Treasury Total Return USD	2,90 %	1,49 %	2,95 %

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

*L'indice de référence a été le Federeal Funds Effective Rate US du 29 décembre 1989 au 1er décembre 2009. Depuis le 1er décembre 2009, l'indicateur de référence est un indice composite constitué à 50 % de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return USD et à 50% de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Treasury Total Return USD.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Frais de fonctionnement et de gestion	0,05%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	1,07%	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		1,07%
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		-
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	1,12%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :
Sans objet au regard de la classification du FCP.

Transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées :
Néant